

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



**FRANKLIN
TEMPLETON**

Legg Mason ClearBridge Infrastructure Value Fund

Class A Euro Accumulating

ISIN : IE00BD4GTQ32

Un compartiment de : Legg Mason Global Funds plc

Géré par : Franklin Templeton International Services S.à r.l., filiale du groupe de sociétés Franklin Templeton.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif d'investissement

L'objectif du fonds est d'obtenir une croissance stable à long terme de sa valeur, caractérisée par un revenu régulier et constant et une croissance du capital, au moyen d'investissements dans des actions de sociétés d'infrastructure du monde entier.

Politique d'investissement

- Le fonds investit au moins 80% de son actif dans des actions de sociétés d'infrastructure du monde entier, y compris des sociétés des pays développés et des marchés émergents.
- Le fonds investit dans un certain nombre de secteurs d'infrastructure comme des services publics d'approvisionnement en électricité, en gaz et en eau, des routes à péage, des aéroports, des chemins de fer et des communications.
- Le fonds investira généralement dans 30 à 60 sociétés.
- Le fonds peut investir dans des produits dérivés (des instruments financiers dont la valeur découle de la valeur d'autres actifs), permettant d'essayer d'atteindre l'objectif du fonds ainsi que de réduire le risque ou le coût ou de générer une croissance ou un revenu supplémentaire pour le fonds.

Indice de référence : OECD G7 Inflation Index plus 5.5% p.a.

À la discrétion du gestionnaire : Le fonds fait l'objet d'une gestion active. Le gestionnaire d'investissement utilise l'indice de référence

comme objectif de rendement pour le fonds ; sur le long terme, le gestionnaire d'investissement cherche à offrir un rendement annuel moyen de l'indice OECD G7 Inflation (dont le rendement variera dans le temps) plus 5,5 %. « OECD G7 » fait référence aux pays suivants : Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon et Royaume-Uni. Il n'y a aucune garantie que le gestionnaire d'investissement atteigne son objectif ; de plus, l'objectif ne tient pas compte des frais facturés, ce qui réduira le rendement du fonds. L'indice de référence ne limite pas la gestion du fonds par le gestionnaire d'investissement.

Monnaie de base du fonds : euro

Monnaie de la catégorie d'actions : euro

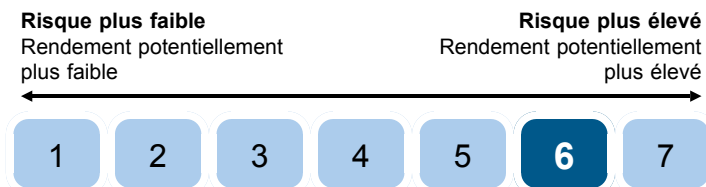
Coût des opérations : Le fonds supporte le coût des opérations d'achat et de vente d'investissements, ce qui peut avoir un impact important sur la performance du fonds.

Fréquence de négociation : Vous pouvez acheter, vendre et convertir vos actions chaque jour d'ouverture du New York Stock Exchange.

Investissement minimal initial : L'investissement minimal initial pour cette catégorie d'actions est de EUR 1.000.

Traitement des revenus : Les revenus et les plus-values fournis par les investissements du fonds ne sont pas versés, mais ils sont pris en compte dans le prix de l'action du fonds.

Profil de risque et de rendement



L'indicateur est basé sur la volatilité des rendements (performances passées) de la catégorie d'actions considérée (calculée sur une base de rendement glissant sur 5 ans). Lorsqu'une catégorie d'actions est inactive / a un historique de rendements inférieur à 5 ans, ce sont les performances d'un indice de référence représentatif qui sont utilisées.

Il n'est pas certain que le fonds demeure dans la catégorie susmentionnée et le classement du fonds est susceptible d'évoluer dans le temps. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le fonds n'offre aucune garantie ou protection du capital et il est possible que vous ne récupériez pas le montant investi.

Le fonds relève de cette catégorie de risque/rendement, car les investissements dans des actions de sociétés d'infrastructure de divers pays et secteurs ont historiquement été soumis à des fluctuations de valeur relativement importantes.

Le fonds est exposé aux risques suivants qui sont importants, mais qui peuvent ne pas être adéquatement pris en considération par l'indicateur:

Investissement dans des actions de sociétés : Le fonds investit dans des actions de sociétés, et la valeur de ces actions peut être affectée de

façon négative par des changements dans la société, dans le secteur ou encore dans le pays où elle exerce son activité.

Investissement dans les infrastructures : Le fonds investit dans des actions de sociétés du secteur des infrastructures, et la valeur de ces actions peut être affectée de façon négative par des événements de nature économique ou réglementaire touchant le secteur. Les investissements dans de nouveaux projets d'infrastructure comportent des risques que ceux-ci ne soient pas réalisés dans le respect du budget prévu, des délais impartis ou du cahier des charges. Les interruptions opérationnelles et d'approvisionnement peuvent également avoir un impact négatif sur la valeur des actions de la société.

Investissement dans des marchés émergents : Le fonds peut investir dans les marchés de pays plus petits, moins développés et réglementés et aussi plus volatils que les marchés des pays plus développés.

Investissement en Chine : Le fonds investit en Chine et il est exposé au risque lié à un changement important qui pourrait intervenir sur le plan politique, social ou économique en Chine, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur la valeur de ces investissements.

Fonds concentré : Le fonds investit dans un nombre moins important de sociétés que d'autres fonds investissant dans des actions, ce qui signifie que le fonds ne répartit pas le risque d'une manière aussi large que les autres fonds et que, par conséquent, il sera davantage affecté si une société subit des pertes importantes.

Monnaie du fonds : Les variations des taux de change entre les monnaies des investissements détenus par le fonds et la monnaie de base du fonds peuvent avoir des répercussions négatives sur la valeur d'un investissement et les revenus qu'il fournit.

Couverture : Le fonds peut avoir recours à des produits dérivés afin de réduire le risque lié à l'évolution des taux de change entre la monnaie des investissements détenus par le fonds et la monnaie de base du fonds lui-même (couverture). Toutefois, les opérations de couverture peuvent également exposer le fonds à des risques supplémentaires, notamment le risque que la contrepartie à l'opération se trouve dans l'impossibilité d'effectuer ses paiements, ce qui peut entraîner une perte pour le fonds.

Produits dérivés : L'utilisation d'instruments dérivés peut avoir pour résultat de plus grandes fluctuations de la valeur du fonds et peut engendrer des pertes égales ou supérieures au montant investi.

Durabilité : L'intégration par le fonds des risques en matière de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement peut avoir pour effet d'exclure des investissements rentables de l'univers d'investissement du fonds et peut également amener le fonds à vendre des

investissements qui continueront à enregistrer de bonnes performances. Un risque de durabilité peut se matérialiser en raison d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui peut avoir une incidence sur les investissements du fonds et un impact négatif sur les rendements du fonds.

Activité du fonds : Le fonds est exposé au risque de pertes qui pourraient résulter de processus internes défaillants ou inadaptés, de personnes, de systèmes ou de tiers, tels que les responsables de la garde de ses actifs, surtout dans la mesure où il investit dans les pays développés.

Pour plus de précisions sur les risques liés à un investissement dans le fonds, veuillez vous reporter aux sections intitulées « Facteurs de risque » dans le prospectus de base et « Principaux risques » dans le supplément du fonds.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00 %
Frais de sortie	aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (frais d'entrée) et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué (frais de sortie).	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,94 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance:	aucune

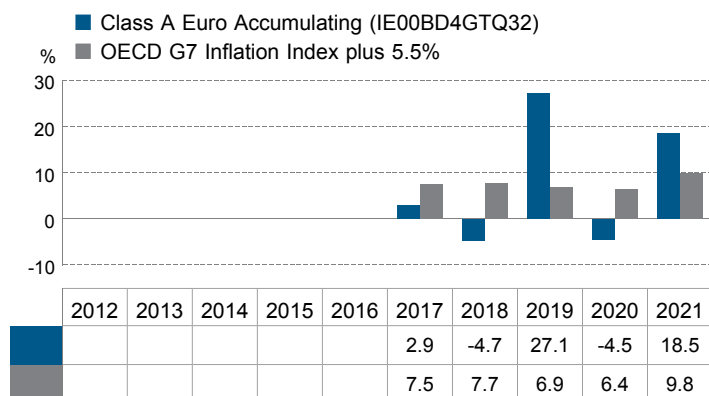
Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

Les frais d'entrée et de sortie indiqués correspondent au montant maximal pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, vous payez moins. Vous devriez consulter votre conseiller financier à ce sujet.

Le montant des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice clos en décembre 2021. Il peut varier dans le temps.

Pour de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter les sections « Commissions et frais » du prospectus de base et du supplément du fonds.

Performances passées



Le fonds a été lancé le 9 décembre 2016 et la catégorie d'actions a émis des actions pour la première fois le 12 décembre 2016.

Les performances passées ont été calculées en EUR.

La performance tient compte des commissions et des frais dus par le fonds, mais ne tient pas compte des frais d'entrée ou de sortie pouvant être dus.

La performance passée ne constitue pas une indication fiable des performances futures et elle peut ne pas se répéter.

De plus amples informations sur les performances du compartiment sont disponibles sur www.franklinresources.com/all-sites.

Informations pratiques

Dépositaire : The Bank of New York Mellon SA/NV, Dublin Branch.

Informations supplémentaires sur le Fonds : Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont l'une des composantes de la gestion, mais leur pondération dans la décision finale n'est pas définie à l'avance.

Informations complémentaires : Des informations supplémentaires concernant le fonds (telles que le prospectus, le supplément, les rapports et comptes et la politique de rémunération) peuvent être obtenues en anglais. Le prospectus, le supplément ainsi que les rapports et comptes sont également disponibles en français, allemand, italien et espagnol. Les documents sont disponibles gratuitement et sur simple demande adressée à l'Agent administratif : BNY Mellon Fund Services (Ireland) Designated Activity Company, One Dockland Central, Guild Street, International Financial Services Centre, Dublin 1, Irlande et sur www.franklinresources.com/all-sites.

Publication du prix : Le tout dernier prix des actions est publié sur www.franklinresources.com/all-sites.

Législation fiscale : Le fonds est soumis à la législation fiscale et à la réglementation irlandaises. Selon votre pays de résidence, cela peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez consulter votre conseiller financier.

Legg Mason Global Funds plc est agréé en Irlande et réglementé par la Banque centrale d'Irlande. Franklin Templeton International Services S.à r.l. est agréé au Grand-Duché de Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes au 29/12/2022.

Déclaration de responsabilité : La responsabilité de Franklin Templeton International Services S.à r.l. ne peut être engagée que sur la seule base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Structure : Legg Mason Global Funds plc comprend un nombre différent de compartiments. L'actif et le passif des différents compartiments sont ségrégués en vertu de dispositions légales de l'actif et du passif des autres compartiments. Le prospectus et les rapports périodiques sont préparés pour l'ensemble du Legg Mason Global Funds plc.

Conversion entre Fonds : Vous pouvez demander l'échange des actions du fonds contre des actions d'une autre catégorie du même fonds ou une autre catégorie d'un autre fonds de Legg Mason Global Funds plc, sous réserve de certaines conditions (voir « Échanges d'Actions » dans le prospectus). Le fonds lui-même ne prélève pas de commission de conversion pour l'échange d'actions d'un fonds contre des actions de la même catégorie d'un autre fonds ou contre des actions d'une catégorie différente du même fonds. Toutefois, il se peut que certains courtiers facturent une commission de conversion. Veuillez vous adresser à votre courtier à ce sujet.